



Dictionnaire des théâtres du monde

Syndicats de directeurs

Il existe en France plusieurs syndicats de responsables d'entreprises théâtrales et culturelles.

DU SECTEUR PRIVÉ

Syndicat national des entrepreneurs de spectacles (SNES)

C'est la nouvelle dénomination du syndicat créé en 1920 sous le nom de Chambre syndicale des directeurs de tournées théâtrales, avec pour premier président Georges Zeller et pour vice-présidents Raphaël Karsenty et Charles Baret. En 1973, le mot « théâtrales » fut supprimé de l'appellation du syndicat, lorsque la vocation de ce dernier s'étendit aux tournées lyriques, chorégraphiques et de variétés. Sur la centaine de membres que regroupe ce syndicat, une trentaine est spécialisée dans l'art dramatique. On désigne souvent ces entreprises par le terme [tourneurs](#). Les employeurs adhérents au syndicat ont signé en 1958 une convention collective qui les lie aux artistes en tournées. Cette convention collective a été étendue par un arrêté du 3 août 1993 pris par le ministre chargé du Travail : elle s'impose depuis cette date à toutes les entreprises entrant dans son champ. En 2007, son président est, depuis 1999, Jean-Claude Houdinière, PDG d'Atelier Théâtre actuel, entreprise de tournées et co-directeur du CADO, centre national de création situé à Orléans.

Syndicat des directeurs de théâtres privés

L'ancien Syndicat des directeurs de théâtres de Paris, créé en 1936, eut pour premier président Max Maurey, directeur du théâtre des Variétés. En 1940, sous la présidence de Robert Tubor, directeur du théâtre de la Madeleine, le syndicat se transforme en association. Il redevient syndicat en 1947 (président : Benoît Léon Deutsch) et s'élargit aux directeurs de la région parisienne en 1982, sous la présidence de Denis Maurey. Proche à l'origine d'un club, le syndicat a connu après la Seconde Guerre mondiale un accroissement considérable de son champ d'activités.

La création de l'amicale des directeurs de théâtre en 1947 a organisé une mutuelle de prévoyance au profit des adhérents. Surtout, en liaison avec les pouvoirs publics, le syndicat a su mobiliser la profession autour d'objectifs précis : modernisation et allègement de la [fiscalité](#) dans les années 1960, organisation autogérée de la profession avec la création du [fonds de soutien](#) pour le théâtre privé (1964), création d'un outil pour la profession avec le Centre technique du théâtre privé de Bagnolet (1978). Une convention collective, signée en 1951, règle dans ses nombreuses annexes les rapports entre les directeurs et les différentes catégories de personnels des théâtres. Cette convention collective a été étendue au début de l'année 1994 par le ministre chargé du Travail : elle s'impose depuis cette date à toutes les entreprises entrant dans son champ.

Le syndicat comprend une cinquantaine de membres, soit la quasi-totalité des théâtres privés, auxquels s'ajoutent des membres correspondants, sans voix délibérative. Depuis 2000, Georges Terrey, directeur délégué des Folies-Bergère, est président du syndicat.

DU DOMAINE PUBLIC

Le SYNDEAC

D'abord Syndicat national des directeurs d'entreprises d'action culturelle, puis Syndicat national des directeurs d'entreprises artistiques et culturelles (1984), aujourd'hui Syndicat national des

entreprises artistiques et culturelles (1997), le SYNDEAC est un groupement d'entreprises du secteur public et subventionné du théâtre, de l'action culturelle et de la danse ; c'est un organisme professionnel qui remplit la double fonction de chambre d'employeurs et d'instance de réflexion et de négociation avec les collectivités publiques.

Le SYNDEAC a été créé en 1971 par une quarantaine de directeurs d'entreprises artistiques et culturelles réunis autour de [Goubert](#), de [Danet](#) et de Robert Gilbert, comme un organisme chargé à la fois de marquer la naissance de cette profession et de défendre ses intérêts. La base d'adhésion (intuitu personae) s'est rapidement élargie et, regroupant des directeurs de théâtres nationaux, de [centres dramatiques nationaux](#) et régionaux, de compagnies dramatiques, de scènes nationales, de centres chorégraphiques nationaux, de compagnies chorégraphiques ainsi que de diverses autres structures artistiques et culturelles (notamment de théâtres et de centres culturels municipaux), le SYNDEAC est largement représentatif du secteur public et subventionné du spectacle vivant. Chambre d'employeurs, le SYNDEAC est, en particulier, partie prenante de la convention collective de la profession, qu'il a contribué à mettre en œuvre dès 1974, et il est le siège des qualités dans divers organismes techniques et professionnels, tels que l'AFDAS (Fonds d'assurance formation des artistes du spectacle et de l'audiovisuel), le FNAS (Fonds national d'action sociale), les congés-spectacles, le Conseil national des professions du spectacle (CNPS) ou, du point de vue international, la Ligue européenne des associations d'employeurs dans le secteur du spectacle vivant/Performing Arts Employers Associations League Europe (PEARLE), créée en 1991 à l'initiative du SYNDEAC. Instance de conseil, de réflexion et de négociation, il est un interlocuteur régulier des collectivités de tutelle pour les questions relatives au spectacle vivant : ce fut le cas, notamment, lors de la nouvelle rédaction du contrat de [décentralisation](#) dramatique en 1994.

En 2007, le SYNDEAC compte quelque 250 entreprises adhérentes. Les présidents du SYNDEAC furent successivement, de 1971 à 2007 : [Goubert](#), Pierre Vielhescaze, Danet, [Vincent](#), Claude Malric, Jacques Blanc, [Guénoun](#), Patrick Guinand, [Dubois](#), [Schiaretti](#), Didier Thibaud, Jean Parthenay, Michel Orier, [Fall](#), Stéphane Fiévet, Francis Peduzzi et François Le Pillouër.

Syndicat national des scènes publiques (SNSP)

Du fait des lois de décentralisation de 1982 et 1983, le poids politique et économique des collectivités locales s'est accru. Ce phénomène a favorisé un renforcement des politiques culturelles au niveau local et donc des exigences vis-à-vis des directeurs d'établissement locaux. Face à cette complexification de leurs missions, ces derniers ont éprouvé le besoin de se regrouper pour clarifier et rendre cohérentes leurs réalités statutaires, juridiques et identitaires. Au départ créé en 1990 sous une forme associative (l'Union Nationale des Directeurs de Théâtre et d'Action artistique – UNDTA), le Syndicat National des Directeurs de Théâtres Publics (SNDTP) voit le jour le 22 juin 1995 au Théâtre de l'Athénée. Rebaptisé Syndicat National des Théâtres de Ville (SNDTV) en 1998, il prend son nom actuel en février 2007. Il regroupe les structures de spectacle vivant subventionnées principalement par une collectivité territoriale et qui proposent une programmation artistique à l'échelle d'un territoire. Il réunit notamment des théâtres de ville et des scènes conventionnées. Le syndicat a adhéré, dès sa création en 1995, à la Convention collective des entreprises artistiques et culturelles. Son président en 2007 est Jean-Paul Burle, directeur du Pin Galant (Mérignac) et de l'Entrepôt (Le Haillan).

Rédacteur(s)

[P. DAVIS](#) [W. DIEBOLT](#) [S. JUSTINE](#) [J.-P. WURTZ](#) [S. JUSTINE](#)

Édition Bordas 2008

Classement

Cet article relève de la spécialité [Institutions et lieux](#)

Zone(s) géographique(s) : France

Période(s) : 20^{ème} siècle 21^{ème} siècle

Voir aussi

Citations pertinentes de cet article dans le dictionnaire : Zeller (G.) Karsenty (R.) Baret (C.)

Maurey (M.) Tubor (R.) Deutsch (B.L.)

Article à retrouver sur : <https://dictionnaire.artcena.fr/articles/lexique-syndicats-de-directeurs>